

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

Séance du jeudi 02 juillet 2018

Délibération N°2018-07-05

Nombre de délégués : En exercice : 16 Délégués présents : 9 Suppléants (avec voix) : 0 Suppléants (sans voix) : 0 Pouvoirs : 0 Titulaires excusés : 3 Titulaires absents : 4 Votes exprimés : 9	L'an deux mille dix-huit Le deux juillet à dix-huit heures trente minutes Le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du Conseil Municipal de Bassy, sous la présidence de Monsieur Christian BUNZ Date de convocation et d'affichage : 26 juin 2018
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Nadine ESCOLA, Monsieur Aurélien GLANDUT, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur Sylvain BLONDON, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur François RICHER, Monsieur Jean-Louis VUICHARD Délégués suppléants : ▪ Avec voix : / ▪ Sans voix car titulaires présents : /	
DELEGUES EXCUSES : Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Franck GIBONI	
DELEGUES ABSENTS : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Michel De REYDET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Jean DOUE	

OBJET : LANCEMENT D'UNE ETUDE : PLAN DE GESTION STRATEGIQUE EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES

Le Président expose les faits suivants :

Le SMECRU, au travers du Contrat de Rivières des Ussets, s'est doté en 2012 d'une priorisation d'intervention sur les zones humides du bassin versant, en vue d'une restauration. Les travaux sont en cours depuis fin 2016 et se poursuivront jusqu'en 2021-2023 pour 16 des 18 zones humides prioritaires.

Dans le cadre de la mise en place de la GEMAPI au sein du bassin versant et pour envisager l'après Contrat de Rivières, le SMECRU doit se doter d'une **politique forte et interventionniste sur la préservation des zones humides, pour répondre aux enjeux du déficit hydrique.**

Il convient alors de mener une étude définissant un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides, en respectant la méthodologie du SDAGE, et pour laquelle l'Agence de l'eau accompagne les collectivités à hauteur de 80% d'aides financières.

Cette Stratégie permettra de prioriser les interventions, au regard des fonctions objectives des zones humides et des services qu'elles rendent, en priorité sur celles ayant un atout hydraulique de concert avec l'enjeu biodiversité lié.

Le Président propose au Comité Syndical de réaliser un Plan de Gestion Stratégique en faveur des Zones Humides pour le bassin versant des Ussets, en lançant un marché d'appel d'offre. Ce Plan se découpe en plusieurs phases :

- DIAGNOSTIC : qualifier les fonctions des zones humides, les pressions, les usages
- ENJEUX : validation des enjeux
- PROGRAMME d'ACTION : définition de l'intervention : où, quoi, comment, qui, quand

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

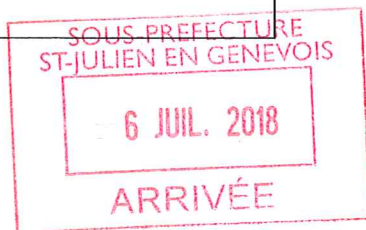
- Le Plan sera concerté et validé par un COPIL local, pour une durée d'exécution de 6 ans.
- En plus, l'espace de bon fonctionnement de zones humides jugées prioritaires sera aussi établi et validé.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical**, à l'unanimité :


- APPROUVE** l'intérêt de réaliser un Plan de Gestion Stratégique en faveur des Zones Humides à l'échelle du bassin versant des Usses,
- AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- AUTORISE** le Président à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____



Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian BUNZ

SMECRU
COMITÉ SYNDICAL
DES RIVIÈRES
DES USSES
HAUTE SAVOIE